REPUBLIQUE FRANCAISE **DCM 83 -2026**

**DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20261103-DCM84-2026-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

# COMMUNE D'AMURE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 03 NOVEMBRE 2026

Conseillers: 09
Présents: 08
Votants: 08
Pouvoir: 01

L'an deux mille vingt-six, le 03 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Loïc MICHAUD, Maire.

,

**Présents :** MICHAUD Loïc, BENIZEAU Amélie, PECKRE Francis, JEAN-LOUIS Gisèle, PAILLIER Julien, CARDINAUD Alexandre, CLAVEAU Tiphaine, HENRY Guillaume,
**Absente excusée :** DUBREUIL Anne-Elisabeth,
**Pouvoir :** Anne-Elisabeth DUBREUIL à Francis PECKRE
**Secrétaire de séance :** Francis PECKRE

Date de la convocation : 28 octobre 2026

**Objet : Garderie du mercredi**

En raison de l'absence de réponses satisfaisantes pour une solution pérenne, il est décidé de maintenir le service de garderie le mercredi sur l'ensemble de la journée jusqu'aux vacances de décembre.

Toutefois, en raison des charges induites, il est décidé d'augmenter le tarif de 1 à 2€ par enfant et par heure afin que celui-ci reste accessible pour les parents tout en permettant à la commune de réduire le coût de ce service facultatif.

Le tarif du repas sera le même que les autres jours (3,60€)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Fait à AMURÉ, le 03 novembre 2026
Le Maire
Loïc MICHAUD

Le secrétaire de séance,
Francis PECKRE

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :